

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille quatorze, le vingt deux mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jacques Charron.

Etaient présents : M. Charron, M. Somon, Mme Lemarchand, M. Leclère, Mme Leroy, Mme Danger, M. Leprince, Mme Lefebvre, M. Lecoq, Mme Agnès, M. Emerald, Mme Bocca, M. Lenormand, M. Quartier.

Etait absente excusée : Mme Théroude

Secrétaire de séance : M. Leclère

Date de convocation : 13 mai 2014

DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS

Délibération n° 2014/32 reçue en Préfecture le : 27/05/2014

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire.

Il comprend un nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal représentant principalement des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion, des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées (article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Ce nombre ne peut être inférieur à quatre membres élus et quatre membres nommés, soit huit au total.

Le Maire propose de fixer à quatorze le nombre de membre du Conseil d'Administration

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide, à l'unanimité, de fixer à **quatorze** le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale.

ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Délibération n° 2014/33 reçue en Préfecture le : 27/05/2014

M. le Maire rappelle que :

- conformément à l'article R123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, outre son Président, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal.
- conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres élus en son sein par le Conseil Municipal, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et le scrutin est secret.
- le Conseil Municipal a fixé par délibération n° 2014/32 à **quatorze** le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale, soit sept membres élus par le Conseil Municipal et sept membres désignés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et de Familles.

Le Maire,
J. CHARRON

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité le vote à main levée et procède à l'élection des membres du CCAS.

Une seule liste de candidats

Corine LEROY, Gisèle LEMARCHAND, Didier EMERALD, Philippe LEPRINCE, Jeannine DANGER, Mireille AGNES, Brigitte THEROUDE

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

sont proclamés élus membres du CCAS :

Corine LEROY, Gisèle LEMARCHAND, Didier EMERALD, Philippe LEPRINCE, Jeannine DANGER, Mireille AGNES, Brigitte THEROUDE

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Délibération n° 2014/34 reçue en Préfecture le : 27/05/2014

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. La nomination des commissaires a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseils Municipaux. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune (Taxe Foncière, Taxe d'Habitation, Contribution Fiscale des Entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune et lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de cent hectares minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêt.

Après avoir pris connaissance de la liste présentée par le Maire,

Le Conseil Municipal valide cette liste de vingt quatre contribuables parmi lesquels le Directeur des Services Fiscaux choisira les douze commissaires qui siégeront à la Commission Communale des Impôts Directs.

DESIGNATION DELEGUE COLLEGE ELUS CNAS

Délibération n° 2014/35 reçue en Préfecture le : 27/05/2014

M. le Maire indique, que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un nouveau délégué « collège des élus » pour représenter la commune au Centre Nationale d'Aide Sociale (CNAS) pour les 6 années à venir.

Le Conseil Municipal désigne M. Jacques CHARRON, Maire, délégué « collège des élus » pour représenter la commune au Centre Nationale d'Aide Sociale (CNAS) pour la durée du mandat.

| |
|-------------------------|
| Le Maire, J. CHARRON |
|-------------------------|

CORRESPONDANT DEFENSE

Délibération n° 2014/36 reçue en Préfecture le : 27/05/2014

M. le Maire indique, que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner un correspondant défense qui dépend du Ministère de la Défense, au sein de notre commune. Ce dernier a pour mission d'informer et de sensibiliser les administrés aux questions de défense. Ils sont aussi les interlocuteurs des autorités civiles et militaires du Département et de la Région et disposent d'un espace spécifique sur le site internet du ministère de la défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne : Mme Corine LEROY, adjointe, correspondant défense de la commune de Vatteville-la-Rue

TARIFS SALLES COMMUNALES

Délibération n° 2014/37 reçue en Préfecture le : 27/05/2014

Le Conseil Municipal décide d'ajouter à ses tarifs des salles communales les tarifs suivants :

Salle des fêtes et salle polyvalente

Il sera demandé aux locataires une caution ménage de 150 €

Salle des fêtes

Location quelques heures – réunion familiale après inhumation : 110 €

Salle polyvalente

Location quelques heures – réunion familiale après inhumation : 80 €

SIGNATURE BAIL DROIT DE CHASSE EN FORET COMMUNALE

Délibération n° 2014/39 reçue en Préfecture le : 27/05/2014

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail de la location du droit de chasse en forêt communale de Vatteville-la-Rue pour une durée de 6 ans soit du 1^{er} mai 2014 au 28 février 2020 d'un loyer annuel de 13700 € attribuée à M. Yvon THOMAS domicilié à la Bouteillerie 76940 Saint Gilles de Crétot.

CONTRAT DE MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR

Le Conseil Municipal décide de prendre contact avec les mairies voisines pour une éventuelle mutualisation du contrat de maintenance.

BALAYEUSE

Le Conseil Municipal après avoir examiné les conditions de renouvellement du matériel, propriété de la commune de Caudebec en Caux, mutualisé dans son fonctionnement avec d'autres communes du Canton, le Conseil Municipal souhaite obtenir des précisions sur certains points avant de se prononcer.

HONORARIAT

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la nomination de :

M. Ropers Jean-Claude en qualité de Maire honoraire pour ses 37 années d'élus Maire au sein de la commune

M. Lenormand Jean-Paul en qualité d'adjoint honoraire pour ses 31 années d'élus en sein de la commune

AUTRES SUJETS

Commissions : Le Maire annonce la programmation des premières réunions des différentes commissions communales dont l'objet sera de dresser un état des lieux des dossiers à traiter.

Un relevé de décision de ces commissions sera ensuite donné à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Maire,
J. CHARRON

Compte rendu réunion maires et adjoints de la presqu'île :

A l'issue des élections municipales il a été convenu d'organiser une réunion des Maires et Adjoints des communes de la Presqu'île de Brotonne afin de faire plus ample connaissance et partager des questions communes, en complémentarité de l'association des maires du canton dont les réunions reprendront prochainement.

Le 17 mai a eu lieu cette première réunion, en présence de Mme Annic Desseaux, Vice-Présidente de la CVS en charge des mutualisations. Chacun a pu faire part de ses préoccupations : prêt de matériel, future salle de sports intercommunale, « commune nouvelle » et harmonisation de la fiscalité.

Le Maire a fait part de sa grande prudence car si les dotations et subventions se réduisent, ce qui accentue le besoin de mutualiser, d'éventuels changements plus importants doivent obligatoirement faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Date à retenir :

31 mai : inauguration nouveaux réseaux VTT rando (rdv 16h mairie de Vatteville-la-Rue)

26 juin : sortie des anciens (Muchedent « rêve de bisons »)

28 septembre : banquet des anciens

La séance est levée à 20 h 45 minutes

CHARRON Jacques

SOMON Sylvain

LEMARCHAND Gisèle

LECLERE Vincent

LEROY Corine

DANGER Jeannine

LEPRINCE Philippe

LEFEBVRE Aurélie

LECOQ Dominique

AGNES Mireille

EMERALD Didier

BOCCA Véronique

LENORMAND Didier

THEROUDE Brigitte

QUERTIER Michel

Le Maire,
J. CHARRON